35e ANNÉE N° 2816 — PARAIT LE SAMEDI — 23 AOUT 1924

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) ..... 0,50
Réclames (la ligne) ..... 0,80
Commerciales (la ligne) ..... 1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

## LA LEÇON des ELECTIONS

Ainsi que le remarque Paul Reynaud dans la riche concision de sa lettre de remerciements, l'expérience électorale du 17 août révèle la forte situation morale des républicains de gauche dans le département. Elle montre l'existence dans nos campagnes et dans nos villes d'une masse solide de 9000 citoyen inaccessibles au découragement et au doute, toujours prête à défendre le pacifique développement de l'ordre constitutionnel.

Pour qu'elle sorte de sa réserve volontaire et s'organise en gros bataillons, point n'est besoin d'impressionner sa sensibilité ou son imagination par des boniments charlatanesques, il suffit que dans le danger de la chose publique, se lève l'individualité naturellement investie de l'aptitude au commandement.

Le 17 août, elle eût enfoncé les rangs de l'adversaire démoralisé par l'inquiètude si Paul Reynaud eût déployé l'activité physique de ses concurrents, s'il eût fait retentir à l'oreille des indécis les appels enflammés de sa jeune éloquence.

En dépit de cette absence de propagande verbale que l'optimisme général semblait justifier, elle n'a pas perdu un pouce de terrain ni laissé un seul de ses combattants dans la mêlée.

Elle a atteint, en outre, son objectif essentiel qui était moins de conquérir un siège au Parlement que de procéder à une mobilisation publique de ses moyens d'action.

Dispersée dans ses foyers, elle travaille dans l'observation des évènements politiques, à l'accroissement quotidien de ses effectifs, et à la préparation méthodique des luttes futures dont le sort n'est déjà plus incertain.

***

## RESULTAT des ELECTIONS

| | |
|---|---|
| Votants . . . . . | 20.493 |
| Bulletins blancs . . | 316 |
| Suffrages exprimés. | 20.175 |
| Majorité absolue. . | 10.088 |

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| Dr Louis Gardiol, soc. | 10.258 v. |
| Paul Reynaud, rép. g | 9.055 » |
| Arsène Bessand, com. | 732 » |
| Jean Roch, soc. ind. | 169 » |

M. le Dr Gardiol est élu.

***

M. Paul Reynaud adresse aux électeurs les remerciements suivants :

*Mes chers Compatriotes,*

*Je remercie les 9.055 électeurs qui m'ont accordé leurs suffrages.*

*Je remercie surtout les amis connus et inconnus qui ont lutté avec moi.*

*Dans la lutte pour laquelle je vous faisais part de ma candidature, je vous disais : « Je ne suis pas de ceux qui n'acceptent de se battre pour leurs idées que lorsque la lutte est sans danger ».*

*Nous n'avons pas vaincu encore mais nous avons marqué un progrès sensible, gros de conséquences pour l'avenir.*

*Quoique je n'ai pu faire de campagne, je n'ai perdu que 10 o/o des voix que j'avais obtenues le 11 Mai, tandis que trois mois après sa victoire, le Cartel a perdu 20 o/o de ses voix Sous réserve du résultat du recensement il ne s'en est fallu que de 151 voix qu'il y ait ballottage.*

*Fait plus remarquable encore : le Cartel a été désavoué par les villes. A Digne, il est tombé de 780 voix à 530 ; à Forcalquier de 275 à 203 ; à Manosque de 745 à 495 !*

*J'ai la fierté d'avoir conquis, haut la main, la majorité au chef-lieu du département.*

*Comme toujours, le mouvement, parti des villes, pénètrera dans les campagnes.*

*Aujourd'hui, près de la moitié du département est avec nous. Demain ce sera la majorité.*

*C'est donc plein de confiance que je vous dis, comme il y a trois mois : Bas-Alpin je suis, Bas-Alpin je reste toujours prêt à vous défendre et à vous servir.*

*Vivent les Basses-Alpes !*

*Vive la République !*

**Paul REYNAUD.**

## Foire de la Lavande

### A DIGNE

Sous l'égide de l'Office régional agricole du Midi, l'Office départemental agricole des Basses-Alpes, fortement encouragé par le succès obtenu l'année dernière par la foire de la lavande qui s'est tenue à Digne le 6 octobre prépare à nouveau dans la même ville pour le 4 octobre prochain, une cinquième foire d'échantillons qui a pour but : l'élargissement des débouchés, la création de nouvelles relations, la stabilisation et la régularisation du marché de l'essence de lavande, en mettant les producteurs et les distillateurs en relations directes avec les acheteurs de l'ancien et du nouveau continent.

Cette importante manifestation agricole est ouverte à tous les syndicats et à tous les producteurs d'essence de la région du midi sans distinction de département. Ils pourront exposer et vendre individuellement ou en association.

La date de la foire est celle ou généralement se fixent les cours de l'essence. Etant donné les conditions actuelles du marché, les producteurs ont tout intérêt à venir y participer, pour bénéficier de l'heureuse influence qu'une manifestation aussi importante ne manquera pas d'exercer sur les cours et la reprise des affaires.

Les principaux acheteurs de France et d'Amérique y seront conviés personnellement, ainsi que les nombreuses personnalités du monde agricole commercial et qui s'intéressent à l'industrie de la lavande.

L'Office fera analyser gratuitement les essences des exposants. Il leur suffira pour cela d'adresser au Directeur des Services agricoles à Digne un échantillon de 70 grammes d'essence avant le 20 septembre dernier délai ; après cette date aucun échantillon ne sera accepté ? Cet envoi devra être accompagné des noms, prénoms et adresses des producteurs, de l'importance du lot, d'un certificat du maire de leur commune attestant leurs qualités et l'origine de l'essence produite et de tous renseignements de nature à établir un catalogue général des échantillons exposés, afin de documenter les acheteurs éventuels.

Afin de faciliter les travaux de préparation de la foire MM. les producteurs sont invités à adresser leurs échantillons d'essence le plus tôt possible.

A la foire de la lavande sera annexée une exposition de produits basalpins, tels que : miel et ses dérivés (à l'exclusion des ruches peuplées) plantes médicinales, pruneaux effleuris et pistoles, pâtés de grives et de gibiers divers, truffes et morilles en conserves, champignons secs, amendes.

Les producteurs qui désirent exposer dans cette catégorie devront adresser leur demande à la Direction des services agricoles avant le 15 septembre, en indiquant leurs noms, prénoms et adresse, nature des produits exposés et l'emplacement qui leur sera nécessaire.

Ils pourront organiser des comptoirs de vente et de dégustation.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Office départemental agricole des Basses-Alpes, 9, rue Colonel Payan à Digne.

***

MM les agriculteurs sont informés que la Caisse Nationale de réassurance-accidents, 36, rue de Lille, Paris, VIIe, annexée à la Caisse des Dépôts et Consignations, peut les assurer directement contre les risques d'incapacité permanente ou de mort. Il leur suffit pour connaître la prime applicable à leur risque, de remplir, de signer et d'adresser à la Caisse un questionnaire spécial qu'elle fournira aux intéressés sur leur demande. La Direction des Services agricoles à Digne sera prochainement en mesure de fournir ces imprimés à tout demandeur.

Cette assurance ne peut manquer d'intéresser très vivement les petits exploitants puisque les tarifs de cette caisse ne comportent aucun minimum de prime.

De même, les mutuelles locales qui n'assurent que les risques d'incapacité temporaire peuvent faire couvrir leurs risques graves par la Caisse Nationale de réassurances.

Il est rappelé également à MM. les agriculteurs que les mutuelles agricoles locales réassurées à une caisse nationale ou régionale constituée conformément à la loi du 4 Juillet 1900 pourront seules bénéficier des subventions prévues à l'article II de la loi du 15 décembre 1922 en faveur des assujettis facultatifs. Ces subventions pourront s'élever au maximum à la moitié des primes annuelles d'assurances payées par cette catégorie d'assurés.

**On demande** un bon représentant en **chaises et meubles** de fantaisie.
S'adresser au bureau du journal.

© VILLE DE SISTERON

# VARIÉTÉS

## Histoires de Chasse

Vendredi dernier 15 août, a eu lieu l'ouverture de la chasse dans toute la région provençale. C'est un grand jour, on le sait, pour beaucoup de nos compatriotes.

Cette année, le gibier est, dit-on, abondant et le lapin ne sera pas trop cher, malgré l'augmentation croissante du prix de la poudre.

Le pauvre Jeannot, qui se multiplie de plus en plus, a été de tout temps l'objet des préoccupations des pouvoirs publics. Il existe plusieurs lois sur la destruction des lapins. Tout bon chasseur et tout paysan les connaissent. Mais ce qu'ils ne savent point, car les vieux l'ont oublié, c'est que, en 1878, la Chambre des députés vota une proposition motivée par le pullulement des rongeurs qui, en cette année lointaine, firent des ravages considérables dans les campagnes. A cette époque, bénite des uns et maudite des autres, un lapin, au village, s'obtenait pour la modique somme de vingt-cinq centimes. Et il ne trouvait pas toujours acquéreur. La loi en question décrétait que tout individu présentant un lapin mort à la mairie de n'importe quelle commune touchait une prime de dix centimes, tout comme l'on fit, pendant la dernière guerre, pour la destruction des rats. Mais le Sénat ne la ratifia jamais. Elle dort toujours dans ses cartons.

Naturellement, avec l'ouverture de la chasse, reviennent les histoires de chasseurs, et Dieu sait s'il y en a de formidables !

L'an passé, dans le courant du mois d'août on publia une communication d'un correspondant de Bourg-en-Bresse, assurant qu'un cycliste circulant sur une route aux environs de cette ville avait été renversé par des centaines de lapins de champs !

Le correspondant (ou l'histoire) ne dit pas si c'était là une vengeance de lapins ou si tout simplement ces lapins n'étaient pas des canards. En tous cas le brave cycliste a dû en être quitte pour une bonne petite attaque de... lapindicite...

Nos chasseurs méridionaux, qui ne sont pas jaloux, ont lu avec effroi la relation de ce drame comme il y en a parfois dans les grandes chasses africaines ; ils ont consulté la carte pour voir sous quels cieux se trouvait cet admirable pays de chasse, où le fusil n'était pas nécessaire et pouvait être remplacé par une bicyclette habilement dirigée.

Quelques-uns, cependant, ont bien dû penser que les burgiens (ne uous effrayez pas du mot, je l'ai trouvé dans le Larousse) exagéraient un peu, mais ayant la foi et l'expérience, ils ont généreusement excusé les débordements du cycliste, du correspondant et des lapins et l'histoire a passé comme une lettre à la poste.

M. Gaymard, qui nous rappelait l'autre jour cette aventure, nous racontait également comment il tua — à moins que ce ne soit pas lui... — son premier sanglier :

— « Un soir, dit-il, j'étais à l'affût quand soudain... (toutes les histoires de chasse commencent ainsi)... je vis deux sangliers qui trottinaient très près l'un derrière l'autre

Le cœur me battait très fort comme vous le pensez, j'allais pouvoir faire un doublé, à rendre jaloux tous les chasseurs de Venelles spécialisés dans ce genre de chasse.

Lorsque les deux sangliers furent devant moi, je tirais sur le premier et, à ma grande surprise, je le vis partir en vitesse tel un zèbre tandis que le second restait sur place comme médusé !

Avais je touché le second et manqué le premier ? Certainement, à mes amis, j'aurais dit que j'avais tiré sur le second — un chasseur ne veut jamais avouer sa maladresse, même lorsqu'en tirant sur un lapin il envoie du plomb dans le dos d'un garde.

M'approchant avec quelques précautions je compris l'émouvante situation qui sûrement vous tirera quelques larmes !

Le deuxième sanglier, un vieux solitaire, aveugle sans doute depuis plusieurs années, tenait dans sa bouche la queue du premier (son fils si vous le voulez bien) et ma balle avait coupé cet appendice...

Privé de son conducteur, le pôvre était resté cloué sur place et je n'eus plus qu'à l'assommer... moi ou l'autre, puisque, entre nous, je n'ai pas été le héros de cet exploit cynégétique ».

Vous êtes libre de ne pas croire cette histoire. Mais, si vous ne la connaissiez pas, cela en fera toujours une de plus que vous pourrez raconter, si vous êtes chasseur, en prenant l'apéritif, après une battue au grand soleil !

*Le Provençal de Paris.*

## Elémentaire Justice

Depuis plusieurs années, la commune de Châteaufort proteste contre le doublement des journées de prestation qu'elle fait sur la route départementale.

S'il est vrai qu'on a porté arbitrairement les dites journées de 25 à 50, il serait juste d'en donner les motifs, et, s'il n'y a pas de motifs, de les ramener à l'ancien chiffre.

Quel que soit le résultat de notre intervention, nous ne saurions trop regretter que les démarches du maire de la commune n'aient pas été honorées d'une réponse de la part des hommes publics auxquels il s'est adressé et particulièrement du conseiller général du canton.

Il est bien entendu que nous sommes trop amis de la vérité pour ne pas accueillir toutes les rectifications qui nous seront adressées, car nous n'avons d'autre but que de faire rendre justice à la commune de Châteaufort.

## Questions Locales

Ne serait-il pas possible, sans recourir à de nouveaux centimes additionnels de faire nettoyer, plusieurs fois par jour, les cabinets d'aisance du Champ de foire et de la rue Porte-Sauve ?

* * *

Pourquoi ne débarrasse-t-on pas le cours Paul Arène des platanes qui ont cessé de vivre ?

La vue de ces malheureux arbres privés de feuillage n'est pas un ornement pour le cours, ni un régal pour les yeux des passants.

* * *

Si la municipalité dotait notre ville d'urinoirs assez vastes pour dissimuler les occupants à la vue du public elle réaliserait un vœu bien souvent formulé dans nos colonnes.

N'est-il pas répugnant de rencontrer à chaque instant des hommes qui, faute d'édicules, urinent le long des murs, sans le moindre souci des convenances !

* * *

Les bancs de nos places publiques, plus mal en point que l'année dernière, crient à la face du ciel notre incurie de la beauté de notre ville.

En présence de l'impécuniosité municipale, quel Mécène local enrichi dans les affaires aura l'idée d'offrir la somme nécessaire à leur renouvellement ?

### DANS LES CHANTIERS DE BEYNON

## Un ouvrier arabe assassiné par ses coreligionnaires

Nous lisons dans les *Alpes Républicaines* :

Un crime épouvantable a été commis au quartier de Beynon, près du Poët, par des ouvriers algériens, manœuvres à l'entreprise Collombet.

On a retrouvé mardi, dans la Durance frappé de nombreux coups de couteau, le cadavre du nommé Benyahya Cherif.

Le parquet de Gap s'est transporté sur les lieux et l'enquête a amené l'arrestation de trois camarades de la victime les nommés Benbaki Larbi, Beunaï Elhaoucine et Aouli Mohamed Larbi.

Ces trois arabes avaient leurs vêtements tâchés de sang et deux d'entr'eux avaient de légères blessures provoquées par une lame tranchante.

Le crime a eu lieu dans la nuit du lundi, entre 20 et 21 heures au bord de la Durance près du Moulin d'Or.

La malheureuse victime avait joué aux cartes avec les inculpés, pendant 24 heures sans interruption, et avait gagné une somme de 1 400 francs environ qu'avaient perdu ses adversaires.

Cette somme n'a pas été retrouvée, pas plus que l'argent que Benyahya pouvait avoir sur lui.

Les trois inculpés n'ont pas avoué encore leur horrible forfait, mais ils s'accusent mutuellement et ne tarderont pas à dire la vérité.

## Chronique Locale

## SISTERON

### PREFECTURE

M. Simoneau, préfet des Basses-Alpes est nommé préfet du Cantal et remplacé par M. Fuster qui nous vient de l'Ardèche.

### Les élections du 17 août

C'est dans un calme parfait que s'est déroulée, dans notre cité, la consultation électorale de dimanche dernier.

Quelle agréable différence avec les élections d'autrefois marquées par des chants bruyants, des éclatements de bombes, des plaisanteries macabres !

Soit que les électeurs aient enfin reconnu la vanité des manifestations saugrenues, soit que le mode actuel de votation soit particulièrement propre à apaiser les passions, nous avons pu constater que nos concitoyens s'entretenaient plus volontiers des distractions hal ituelles du dimanche que du résultat des élections.

Espérons que ces pacifiques dispositions d'esprit continueront à régner parmi nous et qu'à l'avenir on ne verra plus une passagère divergence d'opinion devenir chez les meilleurs amis, un principe de brouille plus ou moins durable.

### Contre la vie chère

Pour remédier au prix toujours croissant de la viande de bœuf, M. Richaud, boucher, rue Saunerie, vient d'avoir la bonne idée de mettre en vente, toutes les semaines, des quartiers de bœuf frigorifié.

Cette viande de toute première qualité rivalise avec succès celle des bœufs de pays et a l'avantage très appréciable de revenir beaucoup moins chère.

Nous félicitons M. Richaud de son intelligente initiative.

—o—

**MUSIQUE.** — Nous sommes heureux d'annoncer au public que les *Touristes des Alpes* se feront entendre demain dimanche, à 4 heures, sur la Place du Marché avec le programme suivant :

| | |
|---|---|
| El Matador, marche espagnole | Andrieu |
| Baiser de Fiancée, mazurka | Marsal |
| Ce que l'on entend dans la Forêt, | Kling |
| Parfums troublants, valse | Garciau |
| Les Cadets de Braban, p. r. | Turine |

Ce soir samedi répétition générale.

### Subventions de l'Etat

Des subventions seront accordées, en 1924, aux écoles élémentaires et maternelles pour achat de matériel d'enseignement.

Les écoles primaires supérieures pourront, à titre tout à fait exceptionnel, être proposées pour avoir part aux subventions.

### Accident du travail

En procédant à des travaux de battage du blé, M. Bayle Justin, a eu le bras gauche pris dans le mécanisme d'une batteuse mécanique ce qui lui a provoqué des fractures multiples au bras et à la main. En traitement à l'hopital de Gap.

**Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen.** — A la suite de recherches effectuées par la section Sisteronnaise en faveur du poseur P. M. victime d'une condamnation arbitraire lors de son séjour volontaire dans la Rhur, M. le Ministre de la Guerre, reconnaissant le bien fondé de l'enquête à laquelle s'était livré ce groupement, vient d'informer l'intéressé que, non seulement il lui accorde une réhabilitation morale entière, mais que les frais résultant de cette affaire lui seront intégralement remboursés.

Ainsi se dénoue l'épilogue d'une triste affaire due à l'ingérence des Conseils de Guerre, frappant à tort et à travers des innocents pour des délits qu'ils n'avaient pas commis.

La section est heureuse d'enregistrer cette juste réparation qui, quoique tardive, innocente aux yeux de gens mal-pensants, notre excellent camarade, honnête et laborieux père de famille très estimé de ses chefs et de ses amis.

Le Comité central et la section Sisteronnaise de la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen leur adressent de vives félicitations.

P. le Président,

Le Secrétaire, Rostagne.

© VILLE DE SISTERON